

DELIBERATIONS

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20261013-82_2026-DE

Nombre de conseillers
en exercice 19
présents 17
votants 19

L'an deux mil vingt-six, le **TREIZE OCTOBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte	MARTIN Yves	GAVALAND Cédric
CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe	BOUCHET Stéphanie	MOREAU Karine	GUEGAN Alan
CAHAREL Loïcia	RABU Sophie	FRICAUD Yoann	ROORYCK Olivier	CARCREFF Sylvie
BONNET Claudine	CORBIN Pierre-Marie			

ABSENTS EXCUSÉS : PIERRISNARD Béatrice (pouvoir à BODIER Jean-Michel) ; VERGNES Stéphanie (pouvoir à RABU Sophie)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CORBIN Pierre-Marie

OBJET :

82/2026	TRAVAUX D'AMENAGEMENT VC 185-186-187
----------------	---

Les voies communales 185-186-187 situées le long de la voie ferrée sont très empruntées par des véhicules lourds et des utilisateurs à vitesse excessive qui dégradent cette voie.

Les fortes chaleurs de cet été ont fortement amplifié ce phénomène.

Une réparation a été effectuée en urgence ; il est aujourd'hui nécessaire de réaménager certaines parties de ces voies.

Le projet travaillé par la commission voirie consiste principalement à remettre de l'enrobé sur les 2 carrefours au niveau du pont SNCF et du Bois Glain.

Sur les deux entreprises ayant établi un devis, la commission suggère de retenir la proposition de l'entreprise Hervé TP pour un montant de 29 561,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Hervé TP pour un montant de 29 561,50 € HT pour cet aménagement
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ